



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : DG INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14
<http://snadige.free.fr/>

Lettre n°15

***Bonne année
2008***



**Le Snadige a rencontré le nouveau directeur général, Jean Philippe Cotis
le 17 décembre dernier...**

...pour faire sa connaissance et pour s'entretenir avec lui des perspectives envisageables et envisagées en matière de gouvernance de l'Insee et du SSP.

Présentation du Snadige : c'est le syndicat des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee qui fait suite au SAIGI ; il adhère à la CGC, qui, de ce fait, représente avec l'UGA, 47 % des cadres A de l'Insee selon les élections professionnelles du 4 décembre dernier; le Snadige adhère aussi à la Fédération des grands corps techniques de l'État et au G16, qui regroupe les grands corps de l'État qui recrutent à l'Ena et à l'X.

Les attentes immédiates du Snadige :

- poursuite du rattrapage indemnitaire engagé depuis 2006 ;
- généralisation de la NBI à l'ensemble des chefs de département ;
- mise à jour de l'annuaire des administrateurs et des inspecteurs généraux, un support nécessaire pour entretenir les relations de l'Insee avec la « diaspora » des membres du corps (le dernier annuaire date de 2004 !) ;
- gestion active du corps assurant des carrières aux experts et pas seulement aux managers ainsi que des carrières complètes,....

J-P. Cotis a pris bonne note de ces attentes. Il se considère bien comme le chef de corps des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee. Il est convaincu de la pénétration croissante du corps au sein du ministère et pense que, de ce fait à tout le moins, le rattrapage indemnitaire engagé va se poursuivre.

Le thème de la gouvernance est venu ensuite avec un rappel de l'assemblée générale du Snadige consacrée à ce thème en juin 2007 et la note diffusée début octobre sur « nos valeurs » pour lancer la réflexion avec la constitution de deux groupes de travail.

J-P. Cotis a déclaré que le lien statistiques-études était pour lui essentiel et justifiait un rattachement au ministère de l'économie car il met à disposition du ministère une capacité d'analyse pour éclairer les politiques publiques ; un simple institut de statistique pourrait avoir un autre statut. L'existence des écoles lui paraît aussi être, à la fois, une singularité internationale et un atout à préserver, en s'assurant que joue bien une synergie forte avec la recherche. Le déménagement de l'Ensaë à Palaiseau devrait notamment renforcer cette synergie.

Les réflexions en cours au sein du Snadige sur la gouvernance aboutissent notamment à la proposition d'un conseil de surveillance qui s'appuierait sur le code européen des bonnes pratiques et qui porterait sur l'ensemble du SSP ; ces réflexions prennent en compte l'existence d'unités équivalentes dans la plupart des pays européens.

Très intéressé par ce chantier, J-P. Cotis a clairement affirmé qu'il était venu diriger l'Insee dans la perspective que l'Institut reste une direction du ministère et non pour le démembrer ou le transformer en Établissement public ; ce rattachement est essentiel, selon lui, pour gérer un corps interministériel qui irrigue déjà largement Bercy et qui bénéficie d'un recrutement de haut niveau. Considérant ce point comme acquis, il s'interroge sur la mise en place d'une instance qui permette de garantir l'indépendance de la fonction statistique ; il considère qu'une telle instance ne devrait pas avoir un rôle exécutif et ne devrait pas s'immiscer dans la gestion du programme statistique, ce qui viderait de ses responsabilités le poste de directeur général de l'Insee et enlèverait tout sens à une évaluation a posteriori. Il est également d'accord avec l'idée que cette instance aurait compétence sur l'ensemble du système statistique public. L'existence d'un pouvoir et d'un contre pouvoir distinct « à la Montesquieu » lui semble primordiale. Dans ce contexte, le CNIS continuerait à fonctionner comme un « comité des usagers de la statistique ». L'indépendance serait alors le résultat de ce processus de surveillance et non une notion incarnée par un seul organisme. De nombreux points restent à examiner : compétences, composition et nomination au sein de cette instance. Ces réflexions n'ont bien entendu qu'un caractère personnel et il appartiendra in fine aux responsables gouvernementaux de faire les choix appropriés.

Dans le cadre de la revue Générale des Politiques Publiques (RGPP), une mission d'audit des « Réseaux financiers » est en cours. Elle couvre le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. L'Insee est donc dans le champ de cette mission. Pilotée par l'IGF, la mission devrait présenter ses principales propositions dans les semaines qui viennent. Toute contribution même partielle sur ce thème sera appréciée par J-P. Cotis qui est consulté sur les versions provisoires du rapport RGPP de l'IGF.



Merci à tous ceux et celles qui ont fait confiance au Snadige
lors des élections professionnelles du 4 décembre 2007

Il s'en est fallu de peu que le scrutin soit annulé pour cause de participation insuffisante pour les administrateurs : 284 votants alors qu'il en fallait 280 ! C'est malheureusement une tradition chez les administrateurs. Cette fois, il y a eu 50,7% de votants contre 59,1% en 2004. Cette baisse est essentiellement due aux affectés en région (75,3% de participation contre 86,3% en 2004) et aux affectés hors Insee (33,0% de participation contre 41,8% en 2004).

Le Snadige-CGC continue de progresser dans le collège des administrateurs, avec un score record de 48,74 % (précédent : 46,5% en 2000), ce qui le fait simplement conserver les deux sièges qu'il détenait déjà pour les administrateurs de classe normale et les hors classe. La CFDT se trouve éliminée de la CAP n°2 et les deux sièges restants sont attribués à la liste CGT/SUD.

Du côté des inspecteurs généraux, la participation n'a pas fait problème avec 46 votants sur 56, mais le Snadige-CGC n'a enregistré que 25 voix sur les 46 (quand même mieux qu'en 2000), alors qu'il avait obtenu 29 voix sur 40 en 2004. D'après le tableau officiel des résultats, il y aurait ainsi eu 4 inspecteurs généraux votant Sud et 17 votants CGT (nb : le partage est forfaitaire). Au résultat, pas de changement pour le partage des sièges, puisque les deux listes obtiennent chacune 1 siège en classe normale et que le Snadige conserve le siège à pourvoir en classe exceptionnelle.

Les deux CAP réunies, le Snadige-CGC reçoit presque la moitié des votes exprimés (49,54%).

Avec nos amis de l'UGA, la CGC totalise 13,34% des voix, soit une progression de 2,2 points par rapport à 2004, et se place devant la CFTC (4,03%) et SUD (9,90%).

La CGC conserve son siège au CTP de l'Insee et le SNADIGE y sera présent en tant que suppléant du titulaire, Gilles Lazarou, permanent de l'UGA-CGC.

Nos nouveaux élus:	Titulaire	Suppléant
Inspecteurs généraux		
de classe exceptionnelle	Jacques Garagnon	Patrice Roussel.
de classe normale	Jean-Etienne Chapron	Benjamin Camus.
Administrateurs		
hors classe	Daniel Huart	Alain Jacquot
de classe normale	Catherine Gilles	Michel Duée.



**Réunion de « négociations » sur le pouvoir d'achat à Bercy avec le ministre Eric Woerth
le 17 décembre 2007
Ou comment contourner la revalorisation du point d'indice.**

Le ministre a montré par sa proposition qu'il veut tout sauf la revalorisation du point d'indice, pourtant seul système équitable et simple pour le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires.

Sa proposition consiste en « un machin » comme aurait dit un grand homme célèbre, très compliqué, qui aboutit à des évolutions incomparables entre elles et qui rend très difficile toute tentative de maîtrise et de suivi d'impact. En un temps de simplification et de réforme pour faire des économies **voilà le système individualisé**, non pas au sens de l'individualisation par le mérite, mais le système qui permet à chacun de couvrir sa perte de pouvoir d'achat imputable à l'inflation, par son travail, par sa promotion, par un concours, par un changement de qualification. Autrement dit la garantie du pouvoir d'achat est prélevée prioritairement sur le déroulement de carrière. Quand on sait qu'aujourd'hui le GVT est de 2% à peu près comme l'inflation, ce système revient pratiquement à exclure la grille indiciaire du processus.

Pour faire fonctionner le « machin », il faudra faire des calculs, individu par individu, pour les 5 millions d'agents des trois fonctions publiques, et le faire en début d'année suivante, ce qui suppose de disposer très vite pour chacun des éléments d'appréciation ou de provisionner pour ajuster ensuite. La couverture de l'inflation sera donnée sous forme d'une prime qui va entrer dans l'assiette de la RAF (régime additionnel de la fonction publique) mais dans la limite des 20% du traitement. On devine que l'essentiel des agents et tout l'encadrement seront alors une fois encore discriminés. On devine aussi la complexité de l'usine à gaz dont l'Insee va devoir se doter pour tenter de rendre compte de l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Le point d'indice a été inventé en son temps pour faire simple. Ce n'est plus maintenant que la première ligne d'une feuille de paie qui en compte jusqu'à 30 avec les innovations de 2003 sur les régimes de retraite.

Et encore, tout ceci n'exclut pas la possibilité d'une mesure générale dont on se garde bien de donner le niveau, surtout si c'est le quart de l'inflation comme en 2007, et qu'elle intervient au titre du rattrapage de l'année précédente.

Au total, comment s'étonner que la proposition du ministre ait été plutôt mal reçue par les représentants-mêmes de fonctions publiques, des responsables pragmatiques qui ont bien vu tout de suite les difficultés de gestion et de mise en œuvre ?!

Le machin n'est pas seulement compliqué, il est même défavorable à ceux qui travaillent plus pour gagner plus, un comble !



Paris le 9 janvier 2008